



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 2 mars 2023 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 23 février 2023.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, M. BOICHE, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. MECHIN et M. GUIBERT.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. GIRAULT, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, M. DEDIANNE Mickaël et M. SANDRAS avaient donné respectivement procuration à Mme CIUDAD-KADI, M. BOURDOUNE, M. DAPOIGNY, M. DEDIANNE Alain et M. GUIBERT.

Étaient excusés : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD et M. CARVOYEUR.

Secrétaire de séance : Mme Sophie MEFTAH

N° 2023-031 : MOTION LYCÉE ROMAIN ROLLAND

Pour la 3e année consécutive, la Dotation Horaire Globale attribuée au lycée Romain Rolland pour la rentrée 2023-2024 est en baisse (- 14,5 heures pleines).

Le travail de répartition de la DHG du Proviseur du Lycée nous paraît tout à fait cohérent mais la dotation du rectorat ne permet pas des conditions d'apprentissage et d'accompagnement optimales.

Ainsi, la réduction de la DHG entraînera :

- la suppression d'un poste de professeur de mathématiques,
- les Secondes Générales comportant des divisions de 34 élèves par classe ne pourront plus bénéficier des heures de dédoublement en maths et français, matières essentielles,
- Les heures prévues pour l'accompagnement à l'orientation, heures personnalisées, ne seront plus effectives dans leur globalité.

Par ailleurs, les effectifs pour les 1ères estimés par le Rectorat seraient de 68 élèves, alors que 79 élèves sont recensés par le Proviseur.

Ces dispositions ne permettent pas de créer des conditions d'étude satisfaisantes pour les élèves.

Le Lycée Romain Rolland, situé en milieu rural, accueille en partie une population issue de catégories socio-professionnelles fragilisées, dans un territoire où la mobilité est limitée. Cet établissement mérite des moyens suffisants et une attention toute particulière, réalité que les services du rectorat reconnaissent de façon explicite mais pas encore de manière suffisante. L'accompagnement des élèves est d'autant plus nécessaire.

Pour toutes ces raisons, Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **S'OPPOSE** à la suppression du poste de professeur de mathématiques,
- **DEMANDE** le maintien de la DHG assurant l'accompagnement personnalisé à l'orientation et à l'attribution de toutes les heures dévolues aux enseignements pour assurer le dédoublement des classes de 2e.

Suivent les signatures.